



Litige sur un contrat et abus de confiance

Par **pussy_old**, le **30/05/2007 à 18:30**

j'ai voulu arreter une de mes 2 lignes de portabe dans une agence ORANGE une fois mon engagement de 24 mois terminé. Jusque là pas de probleme. rnrnEn ce qui concerne la ligne restante, nous avons donc signé un contrat de 12 mois . Le souci c'est qe la conseillere , alors que le téléphone etait a mon nom, a fait signé mon concubin qui était present a ce moment là, et nous a dit que ca ne posait pas de probleme. (donc si mon concubin etait mal intentionne et y etait allé avec une amie, ...LA CONSELLERE leur aurait fait signe un contrat a mon nom sans se poser de quetsion et a mes frais puisque que je paie)GROSSE ERREURernEnsuite nous nous sommes apercu qu'elle a pris un contrat type ou l'engagement stipulé sur celui-ci etait de 24 mois. Elle nous a explique de nouveau qu'il n'y aurait aucun souci car elle preciserait dessus au stylo que l'engagement serait de 12 mois comme nous le voulions et que celui-ci sera pris en compte.rnrnAprès les 12 mois d'engagement, j'ai voulu resilier ma ligne et au siege ORANGE, ils ont refusé en pretextant que j'avais signé pour 24 mois.rnMalgré mes plaintes au siege de ORANGE, et a l'agence on m'a dit que je devais en gros me demerder. SYMPA !!!rnComme je ne pouvais pas assurer pour payer le forfait qui allait suivre sur la 2 eme année (puisque non prévu) j'ai été obligé de stopper les prelevemntsrnque faisait ORANGE;rnrnJe precise que mon engagement de 12 mois prenais fin en decembre 2006.rnMalgre tout, ils ont coupe ma ligne et ont continue a m'envoyer des factures s'elevant a presque 150 a 200 euros par mois (mon forfait d'origine s'eleve a 60 euros pou 3h PAS PLUS) jusqu'en mars 07; COMMENT ONT ILS FAIT ???rnrna l'heure actuelle je me retrouve avec les conentieux ORANGE qui me reclame 800 euros des 3 factures précédentes selon eux ; c'est de l'abus de confiance.rnrnPERSONNE NE VEUT M'ENTENDRE AU SIEGE POUR RESOUDRE CELA;rnrnJE NE SAIS PLUS QUOI FAIRE CAR J'AI 2 ENFANTS ET JE NE PEUT PAYER UNE TELLE SOMME.rnrnQue puis-je faire ? puis-je contester ? les recours possibles ? rnaider moi SVP c'est URGENTrnrnrnmerci

Par **Christelle_old**, le **31/05/2007** à **05:10**

Bonjour,rnrnDans votre cas le problème principal est la preuve. Vous êtes dans votre bon droit, mais le problème est que les apparences sont un peu contre vous.rnrnDans une situation un peu similaire, j'ai personnellement usé d'une technique qui a fait ses preuves : la LRAR.rnL'idée est d'établir un raisonnement : Vous expliquez ce qui s'est passé avec la conseillère, vous tirez la conclusion que votre abonnement est donc clos et donc vous ne leur devez plus rien. Vous pouvez même préciser au passage des trucs du genre : j'ai pris contact avec une association de consommateur...rnrnSi cela ne marche pas il vous reste le recours juridique. En réalité vous n'avez rien à faire vous-même, c'est eux qui risquent de demander paiement en justice. En attendant vous pouvez essayer de réunir des preuves (l'original de votre contrat, témoignage de votre concubin, factures...).

Par **pussy_old**, le **31/05/2007** à **12:37**

merci pour l'aider,rnrnmais juste pour savoir : quand tu dis que dans la mesure d'un recours juridique je n'aurais rien à faire et que c'est eux qui risquent de demander paiement en justice, tu parle de la société ORANGE ?rnrnEt si j'ai un recours juridique , j'ai peur d' y perdre au final si pour me défendre j'ai des frais car le but c'est aussi d'être soulagé de cette somme qui est pour moi assez élevé et pas de perdre plus SURTOUT pour un simple contrat ;rnrnJe vois bien que la société ORANGE fait vraiment ce qui les arrange avec les clients et nous on subi !!rnDe là à nous envoyer des factures après les 12 mois pour atteindre une somme affolante et avoir une raison vraiment valable d'envoyer les contentieux ensuite (vu la somme) c'est de l'abus.rnrnJe vais essayer de voir de nouveau avec l'agence. rnMerci